CR
Conseil Municipal du jeudi 1ER octobre 2026

Ouverture de la séance : 20h02
Secrétaire de séance : Ingrid Mercier

Présents : Clotilde Chevallier, Denis Clément, Karine Couedel, Marcel Croiseau, Jean-Baptiste De la Tour, David Deshayes, Pamela Esnault, Nicolas Jodeau, Stéphane Ledru, Lucas Leman, Ingrid Mercier, Manon Palisseau, Adeline Pichard, Mélanie Rapicault.

Absents ayants donnés procuration :
Christian BUSSY donne procuration à Stéphane LEDRU

1. Avis du Conseil Municipal sur le projet d'agrivoltaïsme présenté par l'entreprise Orrön Au profit de Mme et M. Pinot

 Monsieur le maire accueille M. Arnaud Da Costa, responsable territorial de l'entreprise Orrön,

 La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables définit une installation agrivoltaïque comme une « installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

 A titre d'exemple à St Jammes sur Sarthe l'IFR est de 14.000 €.
 TFE 55.000 €.

 Avis du conseil municipal accord de principe pour le développement d'un projet :
 VOTE
 Pour 1 : Stéphane LEDRU
 Abstention 11 : Les autres
 Contre 3 : Jean-Baptiste DE LA TOUR – Marcel CROISEAU – Nicolas JODEAU

 Accord de principe pour utiliser la voierie communale :
 VOTE
 Pour 1 : Stéphane LEDRU
 Abstention 11 : Les autres
 Contre 3 : Jean-Baptiste DE LA TOUR – Marcel CROISEAU – Nicolas JODEAU

2. **Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du SIAEP du Jalais et SMAEP de la région de Bouloire**

Monsieur le maire lit le courrier du Préfet reçu le 14 septembre 2026 concernant la fusion de deux syndicats d'eau et le nouveau périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de cette fusion.
Vu l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Jalais et du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Bouloire,

Considérant que le Conseil Municipal de Soulitré a pris connaissance des statuts du syndicat intercommunal des Eaux de Bouloire Jalais et de son périmètre,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur les statuts et le périmètre du syndicat intercommunal des Eaux de Bouloire Jalais.
VOTE
Pour : 8
Abstention : 5 :
Contre : 2 : Stéphane LEDRU – Manon PALISSEAU

3. <u>Refus d'acquérir les parcelles B 264 et B 265 appartenant à Mme Gaulupeau</u>

Monsieur le maire explique que M. Didier Gaulupeau s'est présenté en mairie pour informer la mairie de son souhait de vendre les parcelles B 264 et B 265 appartenant à Yvette Gaulupeau, sa mère. Il signale qu'une zone a été réservée par la mairie au titre de l'article L 151-41 du code de l'urbanisme : « Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués […] En outre, dans les zones urbaines et à urbaniser, le règlement peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements. »

Suite à sa demande reçue en mairie, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que cette zone n'a plus lieu d'être car la voie d'accès initialement prévue sur cette zone réservée par la mairie au moment de l'élaboration du PLUI ne sera pas créée.

Vu le CGCT,
Vu le code de l'urbanisme,

1 Considérant la demande de M. Gaulupeau,
Considérant les projets d'urbanisme de la commune,

Le Conseil Municipal décide :
- de refuser l'achat des parcelles B 264 et B 265
-de ne plus réserver la bande de terrain numérotée 95 sur le plan du PLUI.

Manon Palisseau ne prend pas part au vote

VOTE
Pour : 14

4. <u>Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</u>

Reporté

5. <u>Dons</u>
Dons de 50€ par chèque de Mme LEBOURDAIS au CCAS

VOTE
Pour : 15

DIVERS :

-l'assainissement en régie : deux sociétés identifiées pour effectuer les travaux (PSE et Véolia). Le curage pourra peut-être avoir lieu en avril de l'année prochaine.

-Chenil pour les animaux errants – mise en place d'une amende. Création en interne d'un chenil qui sera mis en place au niveau de l'atelier. Les nuisances seront à évaluer.

- Logement à La roche : 29 demandes, nous recevons les 3 meilleurs dossiers vendredi 2 octobre à 17h30.

-Note brève et synthétique : elle sera transmise par mail aux conseillers et nous en reparlerons lors du prochain conseil.

-Commissions

Voierie : travaux de prévu sur les Loups Gueniers + route au niveau du Haut Tertre : réfection de chaussée

Vie locale et associative :

- Mise en place du conseil municipal jeune – 38 jeunes peuvent se proposer à être candidat. L'élection aura lieu le dimanche 15 novembre de 10h30-12h.
 Le mandat est de 2 ans
- Machine à pain : à l'achat 13.000 €, location entre 400 et 450€ par mois
 La boulangerie du Breil serait favorable à livrer le pain, mais ne prendrai pas en charge la location de la machine. Pas de pain le mercredi (jour de fermeture de la boulangerie).
 Le restaurant propose de faire du dépôt de pain

Sénatoriales :

Elections ont eu lieu dimanche dernier. Elu : Thierry COZIC, Jean-Pierre VOGEL, Dominique Le Mener.

Conseil syndical SIVOS lundi 28.09

Réunion avec les directeurs d'école jeudi 01.10

Pays du perche sarthois mercredi 30.09

Vote de 4 vice-présidents
Thierry Renvoize : SCOTT
Willy Povert : fond européen
Céline Mathé : Patrimoine culture
Amélie Froger : identité locale -attractivité
Election des 11 membres du bureau

Commission communication mercredi 07.10

Organisation reunion commission education et famille

Retable :

Rapport de la DRACT. Etude à faire sur le diagnostic sur la toile.

Fusion des écoles :

A-t-on une date de travaux ? Une demande de rendez-vous auprès du nouveau sous-préfet a été demandé, afin de savoir s'il nous soutenait.

Fin du conseil : 22h26 – Prochain Conseil le 12/11/2026.